

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 4**

COMPTE-RENDU DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2003

M. DUFOUR annonce qu'il est très heureux, pour cette quatrième réunion plénière du Conseil de Développement, de recevoir M. Jacques DUSSART, Président du Conseil de Développement Durable de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il souligne que cela devient une habitude de travailler à l'échelle du littoral et qu'il y a d'ailleurs une très bonne entente entre Boulogne et Dunkerque.

M. DUFOUR précise aux membres du Conseil que M. DUSSART abordera dans son propos le rôle, le fonctionnement et les moyens du Conseil de Développement du Dunkerque. M. DUFOUR explique que celui-ci existe depuis plusieurs années et qu'il souhaiterait que le Conseil de Développement boulonnais soit organisé comme son voisin dunkerquois.

M. DUSSART remercie Pierre-Yves DUFOUR et ajoute que c'est un honneur et un plaisir de venir à Boulogne. Avant d'aborder les travaux en cours au Conseil de Développement, M. DUSSART précise que le Conseil de Développement de Dunkerque existe depuis mars 2002, grâce à la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) qui est très impliquée dans l'application de la loi Voynet.

M. DUSSART explique que c'est M. Michel DELEBARRE, Président de la CUD, qui l'a désigné président de l'assemblée pour deux ans. L'organisation de celle-ci ressemble à celle du CESR du Nord-Pas de Calais (d'où est issu M. DUSSART) – la loi Voynet laissant le champ libre pour la mise en place et l'organisation interne des conseils de développement. Il a dès lors été nécessaire de faire un choix dans les membres ou de laisser les acteurs locaux désigner leurs représentants. Aujourd'hui, les membres du Conseil de Développement sont répartis comme suit :

- employeurs et activités socio-économiques non salariées : 13 membres ;
- organisations syndicales et assimilées : 13 ;
- secteurs associatifs et assimilés : 21 ;
- dispositifs participatifs communaux : 23 ;
- services publics non étatiques ou assimilés : 14 ;
- personnalités qualifiées : 4.

M. DUSSART explique qu'il n'était pas évident, pour l'ensemble de ces 88 membres, d'appréhender ce qu'est un Conseil de Développement, notamment pour les personnes qui ne sont pas habituées à la « discipline ».

La première réunion plénière en mars 2002 a été l'occasion de l'installation des membres du Conseil de Développement, tandis que la seconde a permis l'élection du Bureau de l'assemblée par l'ensemble du Conseil de Développement.

Il y a quatre groupes de travail mis en place :

- emploi et développement économique ;
- enjeux urbains et habitat ;
- vie associative ;
- services publics.

Chaque groupe compte un président, un vice-président (en cas d'indisponibilité du premier) et un rapporteur.

M. DUSSART aborde les travaux du Conseil de Développement Durable : dès sa création, il a été saisi par lettre du Président de la CUD, le 1^{er} semestre 2002, pour émettre un avis sur le projet d'agglomération (cette saisine est une obligation de la loi Voynet). Cela a été rendu possible par le travail des commissions, il était d'ailleurs intéressant de rendre cet avis qui figurait comme un gros travail. Pour M. DUSSART, les membres ont appris la démarche et la finalité tout en travaillant...

Une nouvelle réponse à une saisine de M. DELEBARRE est en cours de réflexion : il s'agit d'un travail sur le projet communautaire.

Le règlement intérieur (rédigé en même temps que les statuts) permet une auto-saisine par le conseil de développement de deux ou trois questions, sur proposition du Bureau ou d'une Commission de travail. Actuellement, la « Santé dans l'agglomération Dunkerquoise » figure comme le thème choisi par les membres. Sur d'autres sujets, les commissions continuent de travailler de façon constante. M. DUSSART souligne qu'il a tenu à une continuité des travaux de chacun des groupes et qu'il favorise une certaine émulation.

Il signale que les taux de présence sont corrects, malgré les réunions tardives et les autres obligations de chacun (plénière de 60 à 70%, Commission : idem, Bureau : 100 %).

Les moyens mis à la disposition par la CUD au Conseil de Développement : le conseil n'a pas de budget propre et doit s'adresser à la Communauté urbaine pour tous ses besoins. Des lignes budgétaires, pour le conseil, sont prévues dans le budget de la CUD, il s'agit de :

Communication	15 000 €
Voyages/Déplacements	15 000 €
Formation	15 000 €

M. DUSSART ajoute que la Communauté urbaine de Dunkerque met également à disposition un secrétaire général et deux secrétaires ainsi que trois bureaux. Il précise qu'il existe un très bon relationnel entre les deux structures. A cela, M. DUFOUR ajoute que le conseil de développement n'est pas un contre pouvoir, mais un lien. Monsieur Dussart abonde les propos de Monsieur Dufour, le rôle du Conseil de Développement n'est pas de prendre des décisions, c'est le rôle des élus. L'assemblée consultative figure comme un conseil à des élus qui ont la légitimité.

Monsieur DUSSART aborde ensuite la question des Conseils de Développement de type « Pays ». A ce niveau, il faut gérer un nombre important de communes, les moyens sont insuffisants et il existe d'ailleurs une grande dispersion d'élus et de moyens.

Monsieur DUFOUR constate que le Conseil de Développement de Dunkerque fonctionne bien. Il signale à M. DUSSART que le Conseil de Développement de Boulogne s'est également chargé de la thématique de la Santé par auto-saisine.

Puis M. DUFOUR remercie Monsieur DUSSART d'avoir accepté l'invitation et d'avoir présenté son conseil de développement lors de cette plénière. M. DUSSART se déclare avoir été très honoré d'être convié et souhaite que le Boulonnais puisse se remettre rapidement des événements dramatiques en cours dans l'industrie métallurgique. Il sait l'affaire difficile à régler et apporte tout son soutien.

Monsieur DUFOUR présente ses excuses aux membres du Conseil pour le retard dans l'envoi des convocations mais signale que le Conseil de Développement est encore en période de rodage. Un point sur le travail des différentes commissions doit être fait et Monsieur DUFOUR passe la parole aux différents présidents des commissions.

Groupe SANTE

Madame PAUL aborde la présentation PowerPoint qui reprend des points déjà abordés et d'autres qui ont été élaborés lors de la dernière réunion du groupe de travail.

Groupe Santé

- Les premières propositions :

- Prévention – Éducation – Communication en matière de santé ;
- Développer, coordonner, donner de la puissance aux actions menées par une maîtrise d'œuvre d'ensemble ;
- Compléter les structures de prise en charge :
 - maintien au domicile des personnes âgées ;
 - personnes handicapées vieillissantes ;
 - foyer de vie – maison d'accueil spécialisée ...

- Fixer sur le territoire les professionnels de santé avec :

- une **antenne universitaire** (formation médicale et paramédicale) ;
- de fortes **équipes spécialisées** de référence ;
- Décliner le **Programme Territorial de Santé** ;
- Renforcer les **liens Ville – Hôpital** ;
- Étudier les **facteurs d'environnement** préjudiciables à la santé.

- Les propositions complémentaires (septembre 2003) :
 - maintenir la **permanence des soins de ville** grâce à une **Maison Médicale de garde** ;
 - intégrer la santé à la politique de la ville au travers d'une **Maison de Santé** ;
 - renforcer le **travail en Réseau** des acteurs de santé (personnes âgées, soins palliatifs) et **coordonner localement le développement des Réseaux** ;
 - créer **une formation de cadres de santé** à Boulogne.

La prochaine réunion permettra une remise en forme des différents documents et une proposition à la plénière du Conseil de Développement de décembre.

Monsieur DUFOUR précise que parmi ces propositions, certaines pourront se mettre en place plus facilement et prend pour exemple « la maison de garde » qui ne doit pas être très compliquée à mettre en œuvre. Des choses pourront être faites très rapidement avec des moyens faciles à trouver selon M. DUFOUR. Celui-ci s'interroge également sur les cadres de santé. Mme PAUL explique que c'est un diplôme spécifique rattaché aux établissements hospitaliers.

M. GUERIN pense que le travail mené par l'observatoire social au niveau de l'agglomération bouloonnaise par la CAB démontre le parti pris du territoire pour faire progresser le domaine de santé dans l'agglomération.

Monsieur DUFOUR remercie Madame PAUL et les membres de la commission Santé qui avance bien. Un premier rapport est donc attendu en décembre.

Groupe TIC

Monsieur PIAU, Président de la commission, annonce que celle-ci s'est réunie trois fois et que trois axes de réflexion ont été définis et étudiés.

1 – Un complément de l'étude menée à la CAB liée au développement du haut débit. Un travail a été confié aux étudiants de l'université, qui réalisent une enquête auprès de la population de la Communauté d'agglomération. Le lancement est prévu à la fin d'année avec une remise prévue le 31 janvier 2004. Il s'agit de bien connaître les usages du net sur le territoire de la part des particuliers.

2 – Dans la ligne de l'élaboration d'une webcam à la Ferme Beaurepaire, réfléchir si ce projet mis en place au sein du quartier peut s'élargir au territoire de la Communauté. Avec, dans un premier temps, l'étude, l'observation puis étude de l'opportunité d'un élargissement.

Une présentation , lors d'une plénière, avec un représentant de la Ferme Beaurepaire, pourrait être envisagée pour recueillir l'avis du Conseil de Développement sur ce projet. Si celui-ci est retenu, il faudra passer le relais à une structure plus importante.

3 – Ce dernier point rejoint le premier. A la demande de Monsieur DUFOUR, M. PIAU expose un état des lieux de l'ADSL/Haut Débit sur les 22 communes de l'agglomération.

Communauté d'agglomération du Boulonnais – Déploiement ADSL

COMMUNE	COUVERTURE	DATE	LIGNES ADSLisables	ETUDES et SOL. ALTERN.
PERNES LES BOULOGNE	100%	2003	190	
ST MARTIN LES BOULOGNE	93%	2000/02/03	4710	370
NEUFCHATEL HARDELOT	100%	2002/04	3152	
SAINT ETIENNE AU MONT	78%	2000/02/04	1358	420
HESDIN L'ABBE	100%	2004	700	
SAINT LEONARD	99%	2000	1858	30
WIMEREUX	97%	2000/02	3320	120
LE PORTEL	99%	2000	3930	60
PITTEFAUX	92%	2003	46	4
OUTREAU	99%	2000	5455	60
WIMILLE	97%	2000/02/03	1750	57
NESLES	99%	2004	357	6
ISQUES	40%	2000	200	300
DANNES	38%	2004	179	300
CONDETTE	85%	2002/04	933	169
BAINCTHUN	83%	2003/04	364	78
ECHINGHEN	70%	2000	88	40
EQUIHEN	66%	2000	674	325
BOULOGNE-SUR-MER	99%	2000	20040	90
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	100%	2003	156	
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	100%	2003	629	
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	99%	2004	222	4
TOTAL C . A . B	95,40%	2004	50311	2433

18/10/2003



Monsieur DUFOUR demande s'il s'agit d'un état des lieux à fin 2004. M. PIAU répond que le programme s'étale jusque 2004 mais que des communes sont déjà connectées au haut débit. Quant aux secteurs les moins accessibles, Monsieur PIAU précise que des solutions alternatives existent.

A savoir que ce sont les entreprises qui souffrent le plus de l'absence de haut débit. L'ADSL est un moyen peu onéreux pour une petite entreprise, par contre l'ADSL couplé au satellite a un prix déjà beaucoup plus élevé.

Certaines expérimentations sont en cours via le satellite ou le Wifi (sans-fil) : c'est un procédé économiquement viable, qui permet de proposer aux entreprises un haut débit avec un coût correct.

Monsieur DUFOUR remercie Monsieur PIAU pour la bonne contribution de cette commission. Puis, avant de passer la parole à M. VALLETTE pour la commission de travail *Tourisme*, il évoque aux membres du Conseil trois autres commissions :

- la commission *Port* (Daniel EVRARD) travaille beaucoup, mais compte tenu des derniers événements (la fermeture de la Comilog), les orientations de travail ont du être modifiées. Dès lors, la commission n'est pas encore prête pour présenter un rapport.
- la commission *Promotion-Communication* (Chantal FRETE) : pour M. DUFOUR, la communication est très mauvaise tant à l'interne (entre les membres du Conseil) qu'à l'externe (vers la population et les institutions). Neuf personnes dans le groupe de travail réfléchissent sur la façon de communiquer (logo, lettre, journal...).
- la commission *Aménagement du territoire* : celle-ci a déjà fait un très bon travail mais, avec le départ de Monsieur Vazelle, la commission n'a plus de Président. La connexion se fera avec le remplaçant de Monsieur Vazelle, Monsieur Bauchot, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Groupe *TOURISME*

Monsieur VALLETTE annonce que la commission s'est réunie deux fois. En préalable, il rappelle que la commission n'est pas en concurrence avec la commission tourisme de la CAB, présidée par Jean-Pierre PONT, ni avec des organismes tels que Boulogne Développement Côte d'Opale.

Le champ de réflexion est étendu :

- travail sur le *hard* (des équipements touristiques) ;
- travail sur le *soft* (moyens de communication, image).

Pour cela, le groupe de travail se doit d'avoir un lien fort avec les commissions *Aménagement du territoire* et *Promotion-Communication*.

M. VALLETTE attire l'attention du président DUFOUR et des membres de l'assemblée sur l'opportunité de créer une grille de critères pour aider à la décision des élus lors de la présentation de nouveaux projets touristiques.

Le premier travail de la commission a été de se pencher sur *Boulogne 2020*. Les membres du groupe ont noté qu'il manquait un axe important consacré à l'environnement, alors qu'il s'agit de la première richesse du Boulonnais. Au vu du développement durable, il est essentiel de préserver l'environnement. Par ailleurs, la question du foncier demeure un point

important dans l'agglomération (une politique foncière forte pour que les prix ne s'envolent pas) .

Groupe ECONOMIE ET RELATIONS SOCIALES

Monsieur DUFOUR passe la parole à M. DUCROCQ. Celui-ci souligne que le champ de réflexion du groupe est un vaste domaine et qu'il faut alors déterminer des priorités. A l'heure actuelle, il s'agit de la Comilog. Mais M. DUCROCQ insiste sur le fait qu'il faut avoir un devoir de respect vis-à-vis des salariés de la Comilog et qu'il n'est pas l'heure de travailler sur des projets.

M. DUCROCQ annonce qu'il a proposé au Bureau du Conseil de Développement de se mettre à disposition des décideurs pour agir quand il le faut sur ce difficile sujet.

Groupe DEVELOPPEMENT DURABLE

M. JURY, Président de cette commission, précise que le groupe est hétérogène et qu'il a tenu cinq réunions depuis juin. Les membres du groupe se positionnent pour porter le développement durable au sein de la CAB et ont dès lors examiné *Boulogne 2020*, le projet d'agglomération, sous l'angle du développement durable.

Deux idées majeures :

- pour porter le développement durable de la CAB, il est nécessaire de développer des actions de sensibilisation et de vulgarisation de la notion pour les élus (le groupe de travail a lui-même organisé un séminaire pour mieux appréhender le Développement Durable avec le CERDD¹). Le développement durable étant la seule voie pour préserver le présent et développer l'avenir.
- à moyen terme élaboration d'un agenda 21 à l'échelle de la CAB. Il s'agit d'un projet d'agglomération basé sur un diagnostic social, environnemental et économique puis des actions pour corriger des points faibles et renforcer des points forts. Il s'agit bien d'une stratégie globale.

M. JURY précise bien que le développement durable n'est pas un frein mais un véritable bonus (pour preuve, les entreprises aujourd'hui mettent cet atout en avant).

A court terme, si les élus sont convaincus, il faut décider d'une « labellisation développement durable ». Il s'agirait d'une grille d'analyse pour juger des projets, voir s'ils répondent aux critères du développement durable. Cette labellisation est à l'étude et une proposition sera faite d'ici la fin de l'année.

Concernant le projet d'agglomération, M. DUFOUR signale que le groupe a quelques réticences mais n'est pas contre *Boulogne 2020*. Monsieur JURY précise qu'il n'est pas réticent mais que, du point de vue du développement durable, il semble nécessaire de faire son analyse, comme il est suggéré dans les discours introductifs. M. JURY s'interdit de porter un avis sur la qualité des six axes, le projet est bon sur la forme.

Pour M. JURY, les six priorités définies renforcent les aspects sociaux et économiques mais peu les critères écologiques. Il manque un axe dédié à la préservation et au développement

¹ Centre d'Etudes et de Recherche pour le Développement Durable (basé à Lille).

de l'environnement, un axe complémentaire dédié à l'eau (bassin sportif, plages, Capécure, aquaculture... sont pourtant des axes de développement possibles pour le Boulonnais).

Monsieur DUFOUR ajoute que ce label « développement durable » intéresserait les collectivités locales mais également les industriels. M. JURY confirme par l'existence des constructions à Haute Qualité Environnementale (HQE) ou encore de la zone de Landacres certifiée ISO 14 001 et PALME.

Monsieur LESAFFRE trouve cette proposition d'axe complémentaire fort intéressante et retient la suggestion de travailler sur l'eau. Dans le cadre du schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (SAGE), une étude a été réalisée par le cabinet Wetcher, réflexion sur l'utilisation de l'eau, sur l'économie... M. LESAFFRE pense que ces critiques constructives pourront être prises en compte dans le contrat d'agglomération en cours d'écriture.

Après ce point sur les groupes de travail, M. DUFOUR aborde la possibilité d'accueillir de nouveaux membres associés et titulaires au sein du Conseil de Développement. Aucune remarque n'est émise par l'assemblée. M. DUFOUR se félicite de l'implication de la société civile boulonnaise dans le Conseil de Développement.

Puis M. DUFOUR évoque un point important à l'ordre du jour : l'avis sur *Boulogne 2020*. Il ajoute qu'il y a urgence, pour des raisons administratives, d'adopter ce projet d'agglomération et rappelle le courrier du Président LENGAGNE en juillet demandant une approbation avant la mi-octobre. M. DUFOUR avait envisagé, en premier lieu, avec les membres du Conseil, une validation en février 2004. Cette date marquera alors le rendu d'un avis circonstancié, élaboré dans le délai entre la phase projet d'agglomération et la phase contrat d'agglomération. Après présentation, il proposera un vote positif sur *Boulogne 2020* tout en insistant sur une continuité du travail pour le Conseil de Développement.

M. DESOMER présente quelques diapositives sur le projet d'agglomération.

Avis sur *Boulogne 2020*

Rappel de la démarche

- 12 réunions dont une plénière et ouverture des groupes à la société civile
- 200 participants pour la définition des priorités pour le Boulonnais
- L'interpellation des habitants
- Validation des enjeux lors de la plénière du Conseil de Développement le 17 janvier 2003
- Validation des priorités lors du Bureau du 24 mars 2003 et de *Boulogne 2020* lors du Conseil communautaire du 28 avril 2003

Une place portuaire européenne

- Confirmer le leadership boulonnais en Europe dans les métiers halieutiques
- Développer la recherche et l'innovation
- L'axe A16 – Port
- Un outil portuaire dynamique et polyvalent

Un pôle d'excellence santé

- Des équipements de santé de pointe
- Vers un enseignement médical
- Stimuler un réseau d'acteurs efficace

Le rayonnement de l'agglomération

- Valoriser l'image du Boulonnais
- Une politique sportive et culturelle d'agglomération
- Ouvrir le territoire

Destination tourisme

- Une offre touristique diversifiée
- Des équipements complémentaires et renommés
- Une cohérence d'actions
- Des conditions d'accueil suffisantes et de qualité

Tous solidaires !

- Formation, accompagnement vers l'emploi, soutien social, ...
- Favoriser les initiatives locales
- La cohésion sociale sur le territoire communautaire

Des espaces stratégiques d'agglomération

- Le lien centre-ville/Capécure : un véritable projet européen
- Des actions de renouvellement urbain
- Une politique foncière

Après cet exposé, M. DUFOUR demande s'il y a des remarques sur *Boulogne 2020*, puis demande s'il y a des abstentions. Aucune main levée dans l'assemblée. Dès lors M. DUFOUR dit que le projet d'agglomération est voté à l'unanimité.

En conclusion de la réunion plénière, M. DUFOUR lance un cri d'alarme sur les moyens de fonctionnement mis à la disposition du Conseil de Développement. Il précise qu'il n'est plus possible de continuer à travailler ainsi, sans moyens mis à disposition, sans bureau, sans secrétariat... Il faudra à partir du 1^{er} janvier 2004 résoudre ce problème de moyens, faute de quoi le Conseil de Développement ne sera plus qu'un vœu pieux avec une existence fictive et sans aucun rapport avec le rôle que lui a donné la loi Voynet. C'est donc un choix qui est laissé à l'appréciation des élus de la CAB. Mais, selon lui, il ne sera pas possible de continuer à travailler ainsi, sans moyen mis à disposition, sans bureau, sans secrétariat... Il faudra à partir du 1^{er} janvier 2004, se pencher sur cette question, notamment sur du papier à en-tête, une charte, du personnel.

Par ailleurs, un communiqué de presse est réalisé pour indiquer que la séance est ouverte au public. Certes, celui-ci n'a pas droit à la parole mais il faut la présence du public car c'est le rôle du Conseil de Développement d'émettre des avis et des propositions, mais aussi de faire remonter les demandes. Pour M. DUFOUR, le Conseil de Développement est la cheville ouvrière entre le monde politique et le monde civil, il faut donc agrandir le cercle de travail.

Enfin, M. DUFOUR évoque un éventuel problème de date. Il demande si le vendredi est problématique pour les membres. Devant l'absence de réaction, il propose d'en reparler au prochain Bureau. Il demande également aux membres de bien vouloir corriger la fiche signalétique qui leur a été distribuée avec le carnet des membres. C'est un outil de communication important.

M. DUFOUR lève ensuite la séance.